



---

Registre fédéral des bâtiments et des logements

# Entrées secondaires

Fiche explicative pour la gestion du registre n° 9

---

Tout bâtiment dispose d'au moins une entrée permettant d'accéder au bâtiment directement depuis l'extérieur. Dans le RegBL fédéral, les entrées sont identifiées par leur adresse. Par conséquent, seules les entrées correctement adressées peuvent être saisies dans le RegBL.

En règle générale, chaque bâtiment possède une seule adresse et donc une seule entrée enregistrée dans le RegBL. Il existe toutefois des bâtiments disposant de plusieurs entrées avec leur propre adresse. En règle générale, on trouve des entrées secondaires dans les cas suivants :

- Maisons en terrasse dont chaque logement dispose d'une propre adresse ;
- Bâtiments d'habitation avec usage annexe, avec une adresse pour la partie habitation et une ou plusieurs adresses pour la partie commerciale.

Dans ces cas, il est possible de saisir toutes les adresses dans le RegBL, à conditions que ces adresses soient complètes et que le bâtiment corresponde bien à un seul bâtiment au sens de la définition de bâtiment du RegBL fédéral.

A l'inverse, il est très rare de trouver des entrées secondaires dans les autres bâtiments exclusivement à usage d'habitation. Les maisons jumelées ou en rangées sont à considérer comme des bâtiments distincts.

## Règles de saisie / recommandations

Lorsque plusieurs entrées sont saisies pour un seul bâtiment, les règles suivantes s'appliquent aux adresses correspondantes :

- Chacune des adresses doit être complète, c'est-à-dire qu'elle doit être composée d'une désignation de rue, d'un n° d'entrée du bâtiment, d'un n° postal d'acheminement et d'une localité postale.
- Il n'est pas possible de saisir plusieurs adresses sans n° d'entrée pour un même bâtiment.

## Particularités

Dans les bâtiments disposant de plusieurs entrées, chaque logement peut être lié à une entrée du bâtiment. Ce principe est particulièrement intéressant pour identifier les logements des maisons en terrasse (voir aussi fiche explicative n°4 : Maisons en terrasses).

## Thèmes associés

Fiche explicative n° 1: Messages de qualité des bâtiments et des logements

Fiche explicative n° 4: Maisons en terrasses

L'ensemble des fiches explicatives est disponible à l'adresse [www.housing-stat.ch](http://www.housing-stat.ch) → [Aide pour les utilisateurs](#).

## Référence au *Catalogue des caractères*

Il est recommandé de consulter, dans la version 3.4 du Catalogue des caractères du RegBL fédéral, la définition du bâtiment et celle de l'entrée de bâtiment, ainsi que la description détaillée du caractère « Numéro d'entrée du bâtiment » (DEINR).

## Contact

Des informations supplémentaires sur le RegBL sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.housing-stat.admin.ch](http://www.housing-stat.admin.ch). Le *Catalogue des caractères* ainsi que tous les autres documents de référence sur le RegBL peuvent également être téléchargés ou commandés sur ce site.

Si vous désirez être informé automatiquement sur les documents de référence actuels et sur les nouveautés relatives au RegBL fédéral, nous vous recommandons de vous abonner à la Newsletter « Registre fédéral des bâtiments et des logements » sous [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch).

Pour d'autres questions et compléments d'information, veuillez vous adresser à l'Office fédéral de la statistique :

*Section Bâtiments et logements*

Tél. 0800 866 600 / e-mail : [housing-stat@bfs.admin.ch](mailto:housing-stat@bfs.admin.ch)